

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 90

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Fur, Mme de Maistre, M. Juvin, M. Portier et Mme Minard

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à clarifier le texte en préférant, à la mention large et générique d'« aide à mourir », les mentions explicites d'« euthanasie » et de « suicide assisté ». Instituer un droit à l'euthanasie et au suicide assisté constitue une rupture anthropologique majeure, elle ne saurait se faire à bas bruit, à l'abri d'une notion large et ambiguë.